DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATION
Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
Pour : 9 Contre : Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 26 JUIN 2026
Et publication du : - 2 JUIL. 2026

L'an 2026, le 25 juin à 9 h 00 heures, le Conseil d'administration du CCAS de Lapugnoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Résidence du Parc de LAPUGNOY sous la présidence de Yannick DESFONTAINES, Président du CCAS, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux membres du Conseil d'Administration le 19 juin 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 19 juin 2026.

Présents : M. Yannick DESFONTAINES, M. Elie DUBUS, Mme Stéphanie DUFRASNE, Mme Stéphanie GORYNIA, M. Adrien LALART, Mme Monique BULTEL, Mme Émile LE FOLL, Mme Fanny RYCKEBUSCH, M. Patrick DELANNOY,

Excusés :

Absents : Mme Linda DURCZEWSKI, Mme Brigitte MARIAGE

A été nommé secrétaire : M. Élie DUBUS

D20260625-04 APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDET ANNEXE CCAS - FPA

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif 2025 (annexe 4).

Monsieur le Président rappelle qu'il a été élu Président du CCAS le 28 mars 2026 et qu'il n'était pas ordonnateur au titre de l'exercice 2025.

Le Compte Administratif soumis à l'approbation du Conseil d'Administration retrace les opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'exercice 2025 sous l'autorité de l'ancienne municipalité. L'ancien président du CCAS, ordonnateur de l'exercice 2025, n'est plus membre du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif qui peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ANNEXE CCAS - FPA	**M22 EPRD**
Section de Fonctionnement :	
Dépenses Réelles :	613 187.97 €
Dépenses d'Ordre :	0 €
Recettes Réelles :	548 856.80 €
Recettes d'Ordre :	0 €
Résultat 2024	117 982.21€
Résultat de clôture :	**53 651.04 €**
Section d'Investissement :	
Dépenses Réelles :	7 189.52 €
Dépenses d'Ordre	0€
Recettes Réelles :	10 557.76 €
Recettes d'Ordre :	0 €
Résultat 2024	21 608.44 €
Résultat de clôture :	**24 976.68 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Approuve le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe C.C.A.S – FPA.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures

Yannick DESFONTAINES
Président du C.C.A.S

C.C.A.S. de LAPUGNOY 62122

REÇU LE 26 JUIN 2026

SOUS PREFECTURE DE BETHUNE PAS-DE-CALAIS

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès des services du CCAS de Lapugnoy
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille